

---

# États financiers consolidés du Canton de Champlain

31 décembre 2023

---

---

Rapport de l'auditeur indépendant	1 – 2
État consolidé des résultats	3
État consolidé de la situation financière	4
État consolidé de la variation de la dette nette	5
État consolidé des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 – 14
Annexes	
Immobilisations corporelles consolidées – Annexe 1	15
Excédent accumulé consolidé – Annexe 2	16
État consolidé des résultats des réserves et des fonds de réserve – Annexe 3	17
Conseil de la Bibliothèque publique du Canton de Champlain	
Rapport de l'auditeur indépendant	18 – 19
État des résultats	20
État de la situation financière	21
Notes complémentaires	22 – 24
Immobilisations corporelles – Annexe 1	25

---

Aux membres du conseil, résidents et contribuables du  
Canton de Champlain

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Canton de Champlain (la « Municipalité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Municipalité.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Municipalité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Municipalité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Hawkesbury (Ontario)  
Le 25 avril 2024

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

**MNP s.r.l./LLP**

300, rue McGill, Hawkesbury ON, K6A 1P8  
300 McGill Street, Hawkesbury ON, K6A 1P8

Tél. : 613.632.4178 Téléc. : 613.632.7703  
T: 613.632.4178 F: 613.632.7703

	2023 Budget	2023 Réel	2022 Réel
	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>			
Imposition – toutes catégories	16 230 661	<b>16 308 747</b>	15 612 369
Moins : montants reçus pour les comtés et les conseils scolaires (note 4)	(7 206 388)	<b>(7 284 189)</b>	(7 028 228)
Imposition nette à des fins municipales	9 024 273	<b>9 024 558</b>	8 584 141
Frais des usagers	3 882 232	<b>4 699 957</b>	4 207 334
Paiements de transfert et autres			
Gouvernement du Canada	1 118 197	<b>1 035 808</b>	1 929 784
Province de l'Ontario	3 576 006	<b>3 859 135</b>	2 269 789
Autres municipalités	1 774 882	<b>1 702 874</b>	999 567
Revenus de placement	77 500	<b>184 620</b>	99 929
Pénalités et intérêts	159 250	<b>168 864</b>	156 414
Autres	41 673	<b>83 955</b>	37 329
Gain (perte) à la cession d'immobilisations corporelles	0	<b>15 199</b>	(94 629)
Dons	58 500	<b>53 741</b>	205 834
	19 712 513	<b>20 828 711</b>	18 395 492
<b>Charges (note 11)</b>			
Administration générale	2 255 814	<b>2 115 017</b>	1 980 902
Protection des personnes et des biens	2 846 527	<b>2 776 637</b>	2 760 052
Services de transport	2 767 795	<b>3 836 439</b>	3 272 384
Hygiène et écologie	3 397 939	<b>4 512 663</b>	3 992 885
Services sociaux et à la famille	1 447 279	<b>1 705 309</b>	1 292 109
Loisirs et services culturels	1 601 053	<b>1 648 414</b>	1 617 835
Urbanisme et mise en valeur du territoire	280 281	<b>1 528 653</b>	667 480
	14 596 688	<b>18 123 132</b>	15 583 647
Excédent de l'exercice	5 115 825	<b>2 705 579</b>	2 811 845
Excédent accumulé au début	38 877 288	<b>38 877 288</b>	36 065 443
<b>Excédent accumulé à la fin (annexe 2)</b>	43 993 113	<b>41 582 867</b>	38 877 288

Les notes complémentaires et annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Canton de Champlain**  
**État consolidé de la situation financière**  
 au 31 décembre 2023

	<b>2023</b>	2022
	\$	\$
<b>Actifs</b>		
Actifs financiers		
Encaisse	1 202 827	4 066 223
Taxes à recevoir	955 676	802 857
Débiteurs	3 970 131	3 213 275
Autres	1 146 553	547 762
	<b>7 275 187</b>	8 630 117
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	5 902 775	4 853 807
Revenus reportés	306 067	377 017
Emprunts (note 7)	9 631 651	9 074 650
	<b>15 840 493</b>	14 305 474
Dette nette	<b>(8 565 306)</b>	(5 675 357)
Engagements et éventualités (notes 9 et 10)		
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (annexe 1)	49 875 931	44 228 773
Stocks	161 160	145 540
Frais payés d'avance	111 082	178 332
	<b>50 148 173</b>	44 552 645
<b>Excédent accumulé (annexe 2)</b>	<b>41 582 867</b>	38 877 288

Les notes complémentaires et annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du Conseil

\_\_\_\_\_, maire

\_\_\_\_\_, directeur général par intérim, trésorier

**Canton de Champlain**  
**État consolidé de la variation de la dette nette**  
 Exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023 Budget	2023 Réel	2022 Réel
	\$	\$	\$
<b>Excédent de l'exercice</b>	5 115 825	<b>2 705 579</b>	2 811 845
Amortissement des immobilisations corporelles	0	<b>1 733 638</b>	1 601 867
(Gain) perte à la cession d'immobilisations corporelles	0	<b>(15 199)</b>	94 629
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 823 948)	<b>(7 389 359)</b>	(4 362 999)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	0	<b>23 762</b>	434 013
(Augmentation) diminution des stocks	0	<b>(15 620)</b>	30 552
Diminution des frais payés d'avance	0	<b>67 250</b>	45 142
(Augmentation) diminution de la dette nette	(2 708 123)	<b>(2 889 949)</b>	655 049
Dette nette au début	(5 675 357)	<b>(5 675 357)</b>	(6 330 406)
<b>Dette nette à la fin</b>	<b>(8 383 480)</b>	<b>(8 565 306)</b>	(5 675 357)

Les notes complémentaires et annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Canton de Champlain**  
**État consolidé des flux de trésorerie**  
 Exercice terminé le 31 décembre 2023

	<b>2023</b>	2022
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent de l'exercice	<b>2 705 579</b>	2 811 845
Variation des éléments hors caisse des actifs et passifs		
(Augmentation) diminution des taxes à recevoir	<b>(152 819)</b>	101 612
Augmentation des débiteurs	<b>(756 856)</b>	(1 886 211)
Augmentation des autres actifs	<b>(598 791)</b>	(227 880)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	<b>393 484</b>	219 156
Diminution des revenus reportés	<b>(70 950)</b>	(206 998)
(Augmentation) diminution des stocks	<b>(15 620)</b>	30 552
Diminution des frais payés d'avance	<b>67 250</b>	45 142
	<b>(1 134 302)</b>	(1 924 627)
Éléments de fonctionnement hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>1 733 638</b>	1 601 867
(Gain) perte à la cession d'immobilisations corporelles	<b>(15 199)</b>	94 629
Augmentation du passif pour OMHSI	<b>26 463</b>	0
	<b>1 744 902</b>	1 696 496
Augmentation nette de l'encaisse due aux activités de fonctionnement	<b>3 316 179</b>	2 583 714
<b>Activités d'immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(6 760 338)</b>	(3 739 603)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	<b>23 762</b>	434 013
	<b>(6 736 576)</b>	(3 305 590)
<b>Activités de financement</b>		
Produit d'emprunts	<b>1 220 000</b>	0
Remboursement du capital des emprunts	<b>(662 999)</b>	(649 581)
	<b>557 001</b>	(649 581)
Diminution nette de l'encaisse	<b>(2 863 396)</b>	(1 371 457)
Encaisse au début	<b>4 066 223</b>	5 437 680
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>1 202 827</b>	4 066 223

Des renseignements additionnels sont présentés à la note 12.

Les notes complémentaires et annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



## 1. **Changement de méthodes comptables**

### Chapitre SP 1201 – Présentation des états financiers

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Municipalité a adopté le chapitre SP 1201, « Présentation des états financiers », qui remplace SP 1200 « Présentation des états financiers ». SP 1201 est généralement l'équivalent de SP 1200 à l'exception que la Municipalité est désormais tenue de présenter un état des gains et des pertes de réévaluation présentant séparément : les gains et pertes non réalisés attribuables aux instruments financiers de la catégorie de la juste valeur; les gains et pertes de change associés aux actifs et passifs monétaires libellés en devise étrangère qui n'ont pas été réglés; les montants reclassés à l'état des résultats lors de la dépréciation ou du règlement; et les autres éléments du résultat étendu des résultats d'entreprises publiques et de partenariats commerciaux. Lors de l'adoption de ce chapitre, la Municipalité rend compte de sa situation financière en présentant son excédent ou déficit accumulé et sa dette nette qui comprend les gains et pertes de réévaluation cumulés.

### Chapitre SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Municipalité a adopté la nouvelle norme du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations en vertu du chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ». La nouvelle norme établit quand comptabiliser et comment évaluer un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations et fournit les exigences connexes en matière de présentation des états financiers et d'informations à fournir. Conformément à ces recommandations, le changement a été appliqué de manière prospective et les périodes antérieures n'ont pas été retraitées.

Selon la nouvelle norme, un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisé à la meilleure estimation du montant requis pour mettre hors service une immobilisation corporelle lorsque certains critères sont remplis, comme décrit dans la note 3.

Des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour un montant de 625 178 \$, inclus dans les charges à payer, découlent des obligations de la Municipalité pour la fermeture du dépotoir. Puisque la Municipalité a adopté la norme de façon prospective, il n'y a eu aucune modification sur les chiffres des années précédentes.

### Chapitre SP 3450 – Instruments financiers

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Municipalité a adopté les nouvelles recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) concernant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et l'information à fournir sur les actifs financiers, les passifs financiers et les dérivés en vertu du chapitre SP 3450, « Instruments financiers ». Le nouveau chapitre est appliqué de manière prospective et les périodes antérieures n'ont pas été retraitées. L'application prospective des nouvelles recommandations comptables n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers.

## 2. Méthodes comptables futures

*Date d'application : 1<sup>er</sup> janvier 2024*

### Chapitre SP 3400 – Revenus

Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus. Plus précisément, il fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation.

La Municipalité évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme applicable de façon rétroactive ou prospective.

## 3. Méthodes comptables

Les états financiers consolidés du Canton de Champlain (la « Municipalité ») sont la responsabilité de la direction et sont préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada.

L'accent des états financiers du CCSP est mis sur la situation financière de la Municipalité et l'évolution de celle-ci. L'état consolidé de la situation financière présente les actifs financiers et les passifs et les actifs non financiers de la Municipalité. Les actifs financiers sont disponibles pour faire face aux obligations existantes ou financer des activités futures. La dette nette est la différence entre les actifs financiers et les passifs.

### *Périmètre comptable*

#### États financiers consolidés

Ces états financiers consolidés présentent les actifs, les passifs, les revenus et les charges de fonctionnement, les réserves et les fonds de réserve, et les variations des investissements dans les immobilisations corporelles de la Municipalité et incluent les activités de tous les comités du Conseil et du conseil suivant qui est sous le contrôle du Conseil :

Conseil de la Bibliothèque publique du Canton de Champlain

#### *Entité non consolidée*

#### Comité Directeur pour le recyclage des déchets de la région de Hawkesbury

Le comité n'est pas sous le contrôle du Conseil.

L'état de la situation financière du comité et ses opérations administrées par la Municipalité ne sont donc pas consolidés et font l'objet d'états financiers distincts.

### *Référentiel comptable*

#### Comptabilité d'exercice

Les charges et les sources de financement correspondantes sont présentées selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de comptabilité d'exercice reconnaît les revenus dans la période au cours de laquelle des transactions ou des événements donnent droit aux revenus et reconnaît les charges dans la période au cours de laquelle les biens et services ont été acquis et la responsabilité a été engagée.

#### Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour rembourser les passifs et sont utilisés pour offrir des services. Ils ont des durées de vie utile de plus d'un an et ne sont pas destinés à être revendus dans le cours normal des activités. La variation des actifs non financiers au cours de l'exercice ainsi que l'excédent de l'exercice donnent la variation de la dette nette.

### 3. Méthodes comptables (suite)

#### *Référentiel comptable (suite)*

##### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui inclut tous les montants liés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration d'un actif. Le coût moins la valeur résiduelle des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode linéaire sur les durées de vie utile estimatives suivantes :

Améliorations de terrains	10 – 30 ans
Bâtiments et installations	18 – 70 ans
Véhicules	8 – 20 ans
Routes	20 – 70 ans
Machines et équipement	5 – 20 ans
OMHSI	25 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

Les constructions en cours ne sont pas amorties tant que les immobilisations corporelles ne sont pas prêtes à être utilisées pour offrir des services.

La Municipalité a un seuil de capitalisation de 25 000 \$ pour les installations civiles et actifs regroupés et de 10 000 \$ pour tous les autres actifs. Les éléments avec une valeur moindre sont imputés aux charges sauf si regroupés lorsqu'ils représentent une valeur importante ou pour des raisons opérationnelles. Des exemples d'éléments regroupés sont des ordinateurs, des véhicules, des poteaux et des défibrillateurs.

##### Dons d'immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles reçues à titre de dons sont inscrites à l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur à la date du don et le même montant est inscrit comme dons dans les revenus. Les dons d'immobilisations corporelles à d'autres organismes sont inscrits comme charges au montant de la valeur comptable nette à la date du transfert.

##### Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés comme location-acquisition ou location-exploitation. Les baux qui transfèrent la majorité des avantages et des risques sont comptabilisés comme location-acquisition. Les autres baux sont comptabilisés comme location-exploitation et les charges sont reconnues sur la durée des baux.

##### Stocks

Les stocks détenus pour offrir des services sont comptabilisés au moindre du coût ou du coût de remplacement. Le coût est déterminé selon l'approche du premier entré, premier sorti.

##### Revenus reportés

Les fonds reçus à des fins spécifiques sont comptabilisés comme revenus reportés jusqu'à ce que la Municipalité se conforme à l'obligation pour laquelle elle a reçu les fonds.

### **3. Méthodes comptables (suite)**

#### *Référentiel comptable (suite)*

##### Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Municipalité comptabilise le passif relié à l'obligation de mise hors service d'une immobilisation découlant de l'acquisition, du développement, de la construction ou de l'exploitation normale d'une immobilisation, dans l'exercice au cours duquel il est engagé et lorsqu'une estimation raisonnable du montant de l'obligation peut être faite. Le passif est évalué selon la meilleure estimation de la dépense requise pour régler l'obligation actuelle. Le coût correspondant est ajouté au coût de l'actif correspondant et est amorti sur la durée de vie utile de l'actif. Dans les exercices subséquents, le passif est ajusté pour tenir compte des changements résultant du passage du temps et des révisions de l'échéancier ou du montant de l'estimation initiale des flux de trésorerie non actualisés ou du taux d'actualisation. L'accroissement du passif résultant de l'écoulement du temps est imputé aux résultats, tandis que les changements du passif résultant des révisions de l'estimation initiale des flux de trésorerie non actualisés ou du taux d'actualisation sont comptabilisés comme un ajustement de la valeur comptable de l'actif à long terme correspondant.

##### Transferts des gouvernements

Les transferts des gouvernements sont constatés en tant que revenus dans l'exercice au cours duquel les transferts sont approuvés et les critères d'admissibilité sont respectés. Les transferts des gouvernements sont reportés lorsqu'ils sont grevés d'une stipulation qui exige des actions précises afin de conserver les transferts. Pour de tels transferts, les revenus sont constatés lorsque les stipulations ont été respectées.

##### Réserves et fonds de réserve

Les réserves et fonds de réserve sont constitués de fonds mis de côté par le Conseil pour des raisons spécifiques.

##### Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinctes à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état consolidé des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

##### Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, conformément aux NCSP, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers consolidés. Parmi les principales composantes des états financiers consolidés exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, la durée de vie utile des immobilisations corporelles ainsi que le montant de certaines charges à payer, y compris un montant pour la fermeture du dépotoir. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

#### 4. Activités des conseils scolaires et des Comtés unis de Prescott et Russell

L'imposition des conseils scolaires et des Comtés unis de Prescott et Russell est composée des éléments suivants :

	Conseils scolaires	Comtés unis	Total
	\$	\$	\$
<b>2023</b>			
Imposition	2 260 530	4 961 423	7 221 953
Paiements tenant lieu d'impôts	15 797	46 439	62 236
	<b>2 276 327</b>	<b>5 007 862</b>	<b>7 284 189</b>
<b>2022</b>			
Imposition	2 235 471	4 732 731	6 968 202
Paiements tenant lieu d'impôts	15 797	44 229	60 026
	<b>2 251 268</b>	<b>4 776 960</b>	<b>7 028 228</b>

#### 5. Emprunt bancaire

La Municipalité dispose d'une marge de crédit autorisée de 1 000 000 \$ (1 000 000 \$ en 2022) au taux préférentiel diminué de 0,5 % (majoré de 0,5 % en 2022), dont la totalité était inutilisée en fin d'exercice (inutilisée en 2022).

La Municipalité dispose de prêts préautorisés pour des immobilisations corporelles pour un montant de 3 000 000 \$ (3 000 000 \$ en 2022), dont 474 828 \$ (1 533 800 \$ en 2022) ne sont pas utilisés en fin d'exercice.

#### 6. Créditeurs et charges à payer

	2023	2022
	\$	\$
Fournisseurs	3 546 027	3 296 761
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHSI)	625 178	164 899
Autres charges à payer	1 731 570	1 392 147
	<b>5 902 775</b>	<b>4 853 807</b>

La Municipalité a ouvert un dépotoir en septembre 2006 et est légalement tenue d'effectuer des activités de fermeture et de post-fermeture lors de la mise hors service de ce site, estimée à 22 ans. La Municipalité a reconnu un passif pour l'obligation de mise hors service d'une immobilisation et un montant correspondant de 433 816 \$ a été capitalisé comme coût de mise hors service d'une immobilisation. Le coût de la mise hors service de l'immobilisation est amorti selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile.

La Municipalité a estimé le montant de l'obligation en utilisant les dépenses futures actualisées estimées pour la mise hors service de l'immobilisation corporelle. Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la meilleure estimation du passif sont les suivantes :

	2023	2022
	\$	\$
Solde au début de l'année	164 899	164 899
Passifs engagés	433 816	0
Augmentation du passif pour OMHSI	26 463	0
	<b>625 178</b>	<b>164 899</b>

**Canton de Champlain**  
**Notes complémentaires**  
31 décembre 2023

**7. Emprunts**

	<b>2023</b>	2022
	\$	\$
Emprunts contractés par la Municipalité, portant intérêt de 1,63 % à 6,24 % échéant entre 2024 et 2049 incluant ceux contractés par les services publics et non échus à la fin de l'exercice qui s'élèvent à	<b>9 653 920</b>	9 101 721
Des emprunts contractés ci-dessus, la responsabilité pour le remboursement du capital et des intérêts pour des prêts relatifs aux cours d'eau souterrains, portant intérêt à 6,00 % et échéant en 2027, est assumée par des individus. À la fin de l'exercice, le montant non échu est de	<b>(22 269)</b>	(27 071)
	<b>9 631 651</b>	9 074 650

Des emprunts expliqués ci-dessus, les versements de capital pour les prochains exercices financiers sont comme suit :

	<b>2023</b>	2022
	\$	\$
Imposition générale	<b>2 140 001</b>	1 180 146
Frais des usagers	<b>7 491 650</b>	7 894 504
	<b>9 631 651</b>	9 074 650

	\$
2024	654 168
2025	557 162
2026	496 144
2027	512 457
2028	471 205
Ensuite	6 940 515
	<b>9 631 651</b>

**7. Emprunts (suite)**

Les versements annuels en capital et intérêts requis pour rembourser les emprunts sont dans les limites annuelles de remboursement des emprunts prescrits par le ministère des Affaires municipales.

**8. Régimes de pension**

La Municipalité fait des contributions au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime interemployeurs qui, pour 2023, était pour soixante-treize des membres (cinquante-six en 2022) du personnel. Le plan est un régime à prestations déterminées qui définit le montant de prestation à recevoir par les employés en fonction du nombre d'années de service et du niveau de salaire.

Le montant versé au RREMO en 2023 était de 332 922 \$ (302 101 \$ en 2022) pour services courants et est inclus dans les charges à l'état consolidé des résultats.

## 9. Engagements

### *Agence ontarienne des eaux*

La Municipalité s'est engagée auprès de l'Agence ontarienne des eaux pour le fonctionnement et la maintenance de ses installations de traitement et de distribution d'eau. Un contrat a été signé en 2021 et vient à échéance en 2026. Les débours totaux prévus au cours des trois prochains exercices ont été estimés à 2 013 000 \$.

### *Collecte de déchets*

La Municipalité a signé une entente pour la collecte des déchets. Cette entente a été signée en 2021 et vient à échéance en 2025. Les débours totaux prévus au cours des deux prochains exercices ont été estimés à 595 000 \$.

### *Enfouissement des déchets*

La Municipalité a signé une entente pour l'enfouissement des déchets. Cette entente a été signée en 2015 et vient à échéance en 2025. Les débours prévus au cours des deux prochains exercices ont été estimés à 256 000 \$.

### *Service d'eau*

La Municipalité a signé trois ententes pour l'approvisionnement d'eau. Ces ententes ont été signées entre 1993 et 2005 et viennent à échéance entre 2032 et 2035. Les débours prévus au cours des douze prochains exercices ont été estimés à 1 493 000 \$.

### *Services informatiques*

La Municipalité a signé une entente pour services informatiques. Cette entente a été signée en 2023 et vient à échéance en 2027. Les débours totaux prévus au cours des quatre prochains exercices ont été estimés à 120 000 \$.

## 10. Éventualités

Des poursuites ont été initiées contre la Municipalité par des tiers. Il est impossible à ce moment de déterminer le montant, s'il y a lieu, des jugements qui pourraient être accordés contre la Municipalité. Tout montant accordé au-dessus de la couverture d'assurance sera imputé aux charges de l'année en cours. Aucune provision n'a été enregistrée.

**11. Charges par nature**

Les charges courantes pour l'exercice présentées à l'état consolidé des résultats sont les suivantes :

	2023 Budget	<b>2023 Réal</b>	2022 Réal
	\$	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	6 196 761	<b>5 972 154</b>	5 537 604
Intérêts	357 105	<b>353 435</b>	330 031
Matériaux	2 731 706	<b>2 683 239</b>	2 192 001
Services contractuels	5 103 470	<b>7 160 783</b>	5 742 231
Loyer et frais financiers	153 576	<b>150 663</b>	130 178
Contributions à d'autres organismes	54 070	<b>42 757</b>	49 735
Amortissement des immobilisations corporelles	0	<b>1 733 638</b>	1 601 867
Augmentation du passif pour OMHSI	0	<b>26 463</b>	0
	<b>14 596 688</b>	<b>18 123 132</b>	15 583 647

**12. Renseignements complémentaires à l'état consolidé des flux de trésorerie**

*Opérations sans effet sur la trésorerie*

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour un coût total de 7 389 359 \$ (4 362 999 \$ en 2022), dont 1 116 287 \$ (797 423 \$ en 2022) ont été payés après la fin d'exercice et 6 273 072 \$ (3 565 576 \$ en 2022) ont été payés au cours de l'exercice.

**13. Chiffres du budget**

Le budget de fonctionnement approuvé par la Municipalité pour 2023 est présenté dans l'état consolidé des résultats. Le budget établi pour les investissements dans les immobilisations corporelles est sur une base de projet. Comme les projets peuvent s'échelonner sur plus d'un exercice, les montants prévus peuvent être différents des chiffres réels.

Aux fins de ces états financiers consolidés, les chiffres du budget ont été présentés sur une base compatible avec la présentation des chiffres réels.

**14. Droits contractuels**

*Entente de location*

La Municipalité a signé une entente pour la location de locaux avec les Comtés unis de Prescott et Russell. Cette entente a été signée en décembre 2019 et vient à échéance en janvier 2025. Les encaissements totaux prévus au cours des deux prochains exercices ont été estimés à 31 000 \$.

*Services de protection contre les incendies*

La Municipalité a signé une entente pour les services de protection contre les incendies avec la Municipalité du canton de Glengarry Nord. Cette entente a été signée en mai 2013 et est renouvelée annuellement. Les encaissements totaux prévus au cours du prochain exercice ont été estimés à 50 000 \$.



**Canton de Champlain**  
**Notes complémentaires**  
31 décembre 2023

---

**14. Droits contractuels (suite)**

*Entente de sous-location*

La Municipalité a signé une entente de sous-location de locaux avec Riverest Inc. Cette entente a été signée en février 2021 et vient à échéance en janvier 2026. Les encaissements totaux prévus au cours des trois prochains exercices ont été estimés à 39 000 \$.

**15. Chiffres correspondants**

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

**Canton de Champlain**  
**Immobilisations corporelles consolidées**  
Exercice terminé le 31 décembre 2023

**Annexe 1**

	Terrains et améliorations de terrains	Bâtiments et installations	Véhicules	Routes	Machines et équipement	OMHSI	Constructions en cours	2023	2022
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Coût</b>									
Au début	2 069 118	32 203 922	3 312 596	25 245 254	4 017 600	0	2 624 666	<b>69 473 156</b>	65 856 483
Acquisitions	37 886	84 949	59 982	567 931	660 728	433 816	5 544 067	<b>7 389 359</b>	4 362 999
Transferts	0	4 738 082	0	0	345 823	0	(5 083 905)	<b>0</b>	0
Cessions	0	0	(59 681)	0	(45 334)	0	0	<b>(105 015)</b>	(746 326)
À la fin	2 107 004	37 026 953	3 312 897	25 813 185	4 978 817	433 816	3 084 828	<b>76 757 500</b>	69 473 156
<b>Amortissement cumulé</b>									
Au début	63 464	7 902 006	1 848 075	13 067 566	2 363 272	0	0	<b>25 244 383</b>	23 860 200
Amortissement	22 964	591 934	189 878	661 468	247 675	19 719	0	<b>1 733 638</b>	1 601 867
Amortissement cumulé sur les cessions	0	0	(59 681)	0	(36 771)	0	0	<b>(96 452)</b>	(217 684)
À la fin	86 428	8 493 940	1 978 272	13 729 034	2 574 176	19 719	0	<b>26 881 569</b>	25 244 383
<b>Valeur comptable nette</b>	2 020 576	28 533 013	1 334 625	12 084 151	2 404 641	414 097	3 084 828	<b>49 875 931</b>	44 228 773

**Annexe 2**

	2023	2022
	\$	\$
<b>Réserves</b>		
Fonds de roulement	474 049	456 418
Élections municipales	10 000	4 685
Département des incendies	135 589	200 589
Infrastructure	1 907 824	1 857 824
Équipement	111 000	41 000
Entretien hivernal	216 429	216 429
Eau et égouts	802 040	1 155 651
Activités récréatives	20 099	355 099
Routes	572 700	474 700
Bibliothèque	30 000	30 000
Achat de terrain	150 000	0
	<b>4 429 730</b>	<b>4 792 395</b>
<b>Fonds de réserve</b>		
Parcs	822	822
Immobilisations corporelles – quartier de Vankleek Hill	133 179	127 275
	<b>134 001</b>	<b>128 097</b>
	<b>4 563 731</b>	<b>4 920 492</b>
Investi dans les immobilisations corporelles	40 244 280	35 154 124
Fonctionnement		
Bibliothèque	65 278	38 482
Réduction de l'imposition	1 403 401	1 758 683
Immobilisations corporelles non financées	(3 341 781)	(2 270 561)
Fonctionnement non financé	(1 352 042)	(734 366)
Paiements de transfert constatés d'avance	0	10 434
	<b>37 019 136</b>	<b>33 956 796</b>
	<b>41 582 867</b>	<b>38 877 288</b>

Un montant de 79 830 \$ de l'excédent pour réduction de l'imposition a été utilisé dans le budget 2024.

**Annexe 3**

	2023 Budget	2023 Réal	2022 Réal
	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>			
Placements	0	5 904	2 651
Transferts nets aux réserves	255 300	(362 665)	236 108
Variation des réserves et des fonds de réserve	255 300	(356 761)	238 759
Réserves et fonds de réserve au début	4 920 492	4 920 492	4 681 733
<b>Réserves et fonds de réserve à la fin (annexe 2)</b>	<b>5 175 792</b>	<b>4 563 731</b>	<b>4 920 492</b>

Aux membres du  
Conseil de la Bibliothèque publique du Canton de Champlain

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil de la Bibliothèque publique du Canton de Champlain (le « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, et l'état des résultats pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 décembre 2023, ainsi que de la variation de ses actifs nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Hawkesbury (Ontario)  
Le 25 avril 2024

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

**MNP s.r.l./LLP**

300, rue McGill, Hawkesbury ON, K6A 1P8  
300 McGill Street, Hawkesbury ON, K6A 1P8

Tél. : 613.632.4178 Téléc. : 613.632.7703  
T: 613.632.4178 F: 613.632.7703

# Conseil de la Bibliothèque publique du Canton de Champlain

## État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023 Budget	2023 Réel	2022 Réel
	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>			
Contribution municipale – fonctionnement	255 307	<b>255 307</b>	221 407
Subvention de la Province de l'Ontario	17 063	<b>18 999</b>	17 669
Recettes de contrats	5 000	<b>5 099</b>	5 009
Frais aux non-résidents, frais de livres, cotisations et amendes	2 600	<b>3 455</b>	2 672
Dons	2 000	<b>3 124</b>	3 472
	<b>281 970</b>	<b>285 984</b>	250 229
<b>Charges</b>			
Salaires, traitements et avantages sociaux	185 000	<b>177 699</b>	168 582
Matériaux, services et locations			
Livres et vidéos	47 650	<b>40 745</b>	42 354
Services publics	9 590	<b>9 484</b>	9 610
Assurances	2 600	<b>1 375</b>	2 301
Entretien et réparations	22 200	<b>18 452</b>	17 020
Honoraires professionnels	6 730	<b>3 457</b>	2 580
Autres	8 200	<b>7 976</b>	7 016
	<b>281 970</b>	<b>259 188</b>	249 463
Excédent de l'exercice	0	<b>26 796</b>	766
Excédent accumulé au début	68 482	<b>68 482</b>	67 716
<b>Excédent accumulé à la fin</b>	<b>68 482</b>	<b>95 278</b>	68 482
Composé de :			
Fonctionnement	38 482	<b>65 278</b>	38 482
Réserves	30 000	<b>30 000</b>	30 000
	<b>68 482</b>	<b>95 278</b>	68 482

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

**Conseil de la Bibliothèque publique du Canton de Champlain**  
**État de la situation financière**  
au 31 décembre 2023

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	\$	\$
<b>Actifs</b>		
Actifs financiers		
Montant à recevoir de la Municipalité	<b>95 278</b>	68 482
<b>Excédent accumulé</b>	<b>95 278</b>	68 482

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.



### 1. Description du Conseil

Le Conseil de la Bibliothèque publique du Canton de Champlain (le « Conseil ») met à la disposition des résidents et des organismes communautaires des ressources documentaires, des services et de l'animation qui répondent aux besoins d'éducation d'information et de loisirs de la communauté.

### 2. Changement de méthodes comptables

#### Chapitre SP 1201 – Présentation des états financiers

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Conseil a adopté le chapitre SP 1201, « Présentation des états financiers », qui remplace SP 1200 « Présentation des états financiers ». SP 1201 est généralement l'équivalent de SP 1200 à l'exception que le Conseil est désormais tenu de présenter un état des gains et des pertes de réévaluation présentant séparément : les gains et pertes non réalisés attribuables aux instruments financiers de la catégorie de la juste valeur; les gains et pertes de change associés aux actifs et passifs monétaires libellés en devise étrangère qui n'ont pas été réglés; les montants reclassés à l'état des résultats lors de la dépréciation ou du règlement; et les autres éléments du résultat étendu des résultats d'entreprises publiques et de partenariats commerciaux. Lors de l'adoption de ce chapitre, le Conseil rend compte de sa situation financière en présentant son excédent ou déficit accumulé et sa dette nette qui comprend les gains et pertes de réévaluation cumulés.

#### Chapitre SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Conseil a adopté la nouvelle norme du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations en vertu du chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ». La nouvelle norme établit quand comptabiliser et comment évaluer un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations et fournit les exigences connexes en matière de présentation des états financiers et d'informations à fournir. Conformément à ces recommandations, le changement a été appliqué de manière prospective et les périodes antérieures n'ont pas été retraitées.

Selon la nouvelle norme, un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisé à la meilleure estimation du montant requis pour mettre hors service une immobilisation corporelle lorsque certains critères sont remplis.

L'application prospective des nouvelles recommandations comptables n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers.

#### Chapitre SP 3450 – Instruments financiers

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Conseil a adopté les nouvelles recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) concernant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et l'information à fournir sur les actifs financiers, les passifs financiers et les dérivés en vertu du chapitre SP 3450, « Instruments financiers ». Le nouveau chapitre est appliqué de manière prospective et les périodes antérieures n'ont pas été retraitées. L'application prospective des nouvelles recommandations comptables n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers.

### 3. Méthodes comptables futures

*Date d'application : 1<sup>er</sup> janvier 2024*

#### Chapitre SP 3400 – Revenus

Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus. Plus précisément, il fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation.

Le Conseil évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme applicable de façon rétroactive ou prospective.

#### 4. Méthodes comptables

Les états financiers du Conseil sont la responsabilité de la direction et sont préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada.

L'accent des états financiers du CCSP est mis sur la situation financière du Conseil et l'évolution de celle-ci. L'état de la situation financière présente les actifs financiers et les passifs et les actifs non financiers du Conseil. Les actifs financiers sont disponibles pour faire face aux obligations existantes ou financer des activités futures. Les actifs financiers nets sont la différence entre les actifs financiers et les passifs.

##### *Périmètre comptable*

##### États financiers

Ces états financiers présentent les actifs, les passifs, les revenus et les charges de fonctionnement, les réserves et les fonds de réserve, et les variations des investissements dans les immobilisations corporelles du Conseil.

##### *Référentiel comptable*

##### Comptabilité d'exercice

Les charges et les sources de financement correspondantes sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de comptabilité d'exercice reconnaît les revenus lorsqu'ils deviennent réalisables et quantifiables; les charges sont reconnues lorsqu'elles sont engagées et quantifiables à la suite de la réception de biens et services et de la création légale d'une dette.

##### Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour rembourser les passifs et sont utilisés pour offrir des services. Ils ont des durées de vie utile de plus d'un an et ne sont pas destinés à être revendus dans le cours normal des activités. La variation des actifs non financiers au cours de l'exercice ainsi que l'excédent de l'exercice donnent la variation des actifs financiers nets.

##### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui inclut tous les montants liés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration d'un actif. Le coût moins la valeur résiduelle des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode linéaire sur les durées de vie utile estimatives suivantes :

Machines et équipement	20 ans
------------------------	--------

Les constructions en cours ne sont pas amorties tant que les immobilisations corporelles ne sont pas prêtes à être utilisées pour offrir des services.

Le Conseil a un seuil de capitalisation de 25 000 \$ pour les installations civiles et actifs regroupés et de 10 000 \$ pour tous les autres actifs. Les éléments avec une valeur moindre sont imputés aux charges, sauf si regroupés, lorsqu'ils représentent une valeur importante ou pour des raisons opérationnelles.

#### 4. Méthodes comptables (suite)

##### *Référentiel comptable (suite)*

##### Dons d'immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles reçues à titre de dons sont inscrites à l'état de la situation financière à leur juste valeur à la date du don et le même montant est inscrit comme don dans les revenus. Les dons d'immobilisations corporelles à d'autres organismes sont inscrits comme charges au montant de la valeur comptable nette à la date du transfert.

##### Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés comme location-acquisition ou location-exploitation. Les baux qui transfèrent la majorité des avantages et des risques sont comptabilisés comme location-acquisition. Les autres baux sont comptabilisés comme location-exploitation et les charges sont reconnues sur la durée des baux.

##### Transferts des gouvernements

Les transferts des gouvernements sont constatés en tant que revenus dans l'exercice au cours duquel les transferts sont approuvés et les critères d'admissibilité sont respectés. Les transferts des gouvernements sont reportés lorsqu'ils sont grevés d'une stipulation qui exige des actions précises afin de conserver les transferts. Pour de tels transferts, les revenus sont constatés lorsque les stipulations ont été respectées.

##### Réserves

Les réserves sont constituées de fonds mis de côté par le Conseil pour des raisons spécifiques.

##### Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux NCSP, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figure la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

#### 5. États des flux de trésorerie et de la variation de l'actif financier net non présentés

Les états des flux de trésorerie et de la variation de l'actif financier net ne sont pas présentés, car l'information requise est évidente à la lecture des autres états financiers et des notes complémentaires.

**Annexe 1**

	Machines et équipement	2023	2022
	\$	\$	\$
<b>Coût</b>			
Au début	426 125	426 125	426 125
Acquisitions	0	0	0
À la fin	426 125	426 125	426 125
<b>Amortissement cumulé</b>			
Au début	426 125	426 125	426 125
Amortissement	0	0	0
À la fin	426 125	426 125	426 125
<b>Valeur comptable nette</b>	0	0	0